

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article548>

Environnement

- TEMPORAIRE -

Date de mise en ligne : 2009

Site de l'Association Adéquations

Une campagne d'Agir pour l'Environnement

Agir pour l'Environnement : campagne "Agrocarburants, la menace"

"Malgré les sérieuses mises en garde d'institutions internationales aussi diverses que l'Agence européenne de l'environnement, la Banque mondiale, le FMI ou la FAO pour réfuter les bienfaits supposés des agrocarburants, l'Union européenne semble incapable de réétudier des objectifs européens fixés sans débats sérieux et qui reposent sur des arguments peu étayés scientifiquement. Nous demandons donc :

Au Président de la République Française (Président de l'Union européenne du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008), au ministre de l'Ecologie (Président du Conseil européen des ministres de l'environnement du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008), au Président du Parlement européen :

- ▶ D'organiser une conférence de citoyens sur les agrocarburants avant toute décision d'ordre législatif ;
 - ▶ D'évaluer en toute rigueur, indépendance et de façon contradictoire le bilan énergétique et environnemental des agrocarburants ;
 - ▶ De commander un audit évaluant sérieusement la pertinence des aides fiscales dédiées aux agrocarburants ;
 - ▶ D'abandonner définitivement l'objectif européen contraignant de 10% d'incorporation d'agrocarburants à échéance 2020 ;
 - ▶ Dans le cadre du règlement européen « 120g/CO2 », exclure tout recours aux agrocarburants pour réduire les émissions de CO2 des véhicules particuliers.
-
- ▶ [Téléchargez les documents de campagne](#)

Agir pour l'environnement : pour une réglementation des émissions de CO2 des voitures

Dernière nouvelle, 2 décembre 2008 : les Etats membres de l'UE sont parvenus à un compromis sur la réduction des émissions de CO2 des véhicules, qui sera soumis au Conseil puis au Parlement. Le texte prévoit un effort progressif des constructeurs automobiles sur la période 2012-2015 pour aboutir à une moyenne d'émissions de CO2 de 130 g/km pour les véhicules neufs commercialisés en Europe, avec des pénalités en cas de non-respect. Les associations dénoncent le lobbying des constructeurs et de certains Etats comme l'Allemagne qui ont réussi à faire passer l'objectif de 120 à 130 grammes de CO2 tout en obtenant des délais et des conditions qui pourraient permettre, en réalité, à certains véhicules de polluer qu'actuellement.

"L'augmentation générale des émissions du secteur « transport » risque de nous empêcher d'atteindre les objectifs européens du protocole de Kyoto, à savoir une réduction de 8 % d'ici à 2012 de nos rejets de gaz à effet de serre,



par rapport à leur niveau de 1990... Là où il nous faudrait les diviser par quatre d'ici 2050, pour contenir le réchauffement global en deçà de 2° C.

Afin d'éviter une réglementation trop contraignante, les constructeurs automobiles européens ont accepté de réduire -sur le papier- les émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs commercialisés en Europe. Cet accord, signé en 1998, invitait les constructeurs, à baisser d'ici à 2008 les émissions moyennes des voitures neuves de 186 à 140 grammes de CO2 par kilomètre parcouru. Or, en 2006, les constructeurs européens atteignaient 158 g, chiffre qui est en quasi-stagnation depuis 2001.

L'irrespect de la parole donnée par les constructeurs automobiles a amené la Commission européenne à proposer aux États membres l'adoption d'un cadre juridiquement contraignant visant à atteindre un rejet moyen de 120 grammes de CO2 par kilomètre pour les voitures neuves vendues d'ici à 2012. Cette première proposition a provoqué la colère de certains constructeurs. Colère qui a eu pour effet d'assouplir l'objectif des « 120 g » en grappillant une dizaine de grammes supplémentaires au détour d'arguties techniques discutables.

Il est essentiel de ne pas transiger sur ce seuil de 120 g et que cet objectif soit réalisé le plus rapidement possible. Il faut également être vigilant quand aux modalités de mise en oeuvre. Le recours possible à des outils de marché nous renvoie à l'émission de quotas et à un prix de la tonne de CO2, qui, historiquement, a toujours été sous-évaluée. L'efficacité d'un tel système de marché a été sujette à caution car mal défini et peu encadré".

La campagne demande

- ▶ Au Président de la Commission européenne :
 - " de fixer à 120 g/km les rejets moyens de CO2 des véhicules neufs vendus dès 2012 ;
 - " d'unifier l'ergonomie des tableaux de bord afin d'y faire apparaître les consommations de carburant et rejets de CO2.

- ▶ Au Président de la République Française :
 - " de reconnaître cette réglementation comme une priorité de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008 ;
 - "de modifier le Code de la route en réduisant à 120 km/h la vitesse autorisée sur autoroute ;
 - " de moduler la taxe carbone perçue sur la carte grise ;
 - " de rendre obligatoire l'étiquetage Énergie sur les supports publicitaires.

- ▶ À la Fédération Française des Sociétés d'Assurances :
 - " de créer un éco-bonus pour les véhicules sobres en carbone et une surprime d'assurances pour les véhicules climaticides ;
 - " de mettre en place un système tarifaire proportionnel aux distances parcourues chaque année

- ▶ [Télécharger les outils de campagne sur le site d'agir pour l'environnement](#)

Déchets : Le CNIID demande un moratoire sur l'incinération



En France, les ordures ménagères croissent de 1 % par an, soit 400 kg par personne par an. Autre exemple : la consommation annuelle de papier dans les bureaux représente 80 kg par personne (35 ramettes) et chacun-e jette en moyenne 16 kg de déchets électroniques/an. Une part minime des déchets est valorisée ou recyclée. L'incinération, qui se développe en France, est une façon polluante de traiter les déchets.

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID) demande un moratoire sur l'incinération.

"Un incinérateur de déchets ménagers, abusivement qualifié aujourd'hui d'Unité de Valorisation Energétique (UVE) par ses promoteurs, n'a pas comme but de produire de l'énergie : l'incinération est un procédé coûteux d'élimination. Par la combustion, le volume et la masse des déchets solides sont " visuellement " réduits. Par contre, la pollution est non seulement augmentée mais créée par le procédé lui-même, et transférée dans les résidus solides (mâchefers, REFIO), les rejets liquides et surtout les fumées toxiques. Il est illusoire de croire que l'évolution de la législation supprime toutes les limites et les dangers inhérents au procédé même de l'incinération.

Depuis 10 ans, le CNIID participe grandement à la prise de conscience de l'aberration que constitue ce procédé, sur les plans sanitaire, environnemental, économique, social ou démocratique. Si de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer la politique française du " tout incinération ", de nombreux combats restent à mener dans notre pays, qui brûle toujours plus de 40% de ses déchets ménagers et qui projette de construire encore de nouvelles installations de forte capacité.

Avec le CNIID, l'Alliance pour la planète demande un moratoire sur les incinérateurs.

[Plus d'information : Atelier Action Déchets de l'Alliance](#)



Energie : Campagne contre l'EPR



EPR signifie European Pressurized (Water) Reactor, traduit en français par : Réacteur à Eau Pressurisée Européen.

Pour le marché américain, l'EPR prend le nom d'Evolutionary Pressurized (Water) Reactor (Réacteur à Eau Pressurisée Evolutionnaire) qui souligne la continuité technologique avec les réacteurs construits aux États-Unis depuis un demi-siècle. C'est un réacteur à fission nucléaire conçu par Siemens et Framatome en 1992 dont la puissance est de 1600 MWe. L'Etat a autorisé la construction de l'EPR à Flamanville dans la Manche et EDF a commencé, en juillet 2006, les travaux de construction. Ce réacteur à eau sous pression est de conception similaire aux 58 réacteurs actuels du parc nucléaire français. Ces réacteurs s'inspirent tous du réacteur américain à eau sous pression Westinghouse. 54 d'entre eux sont d'ailleurs sous licence américaine Westinghouse.

Le chantier du premier EPR, commencé début 2005 à Olkiluoto, en Finlande, est marqué par d'incessants problèmes de contrôle qualité et on s'attend actuellement à un retard de deux à trois ans de la mise en service. Début 2007, TVO, l'électricien finlandais qui a commandé l'EPR, annonçait 18 mois de retard sur la livraison du réacteur. Les problèmes rencontrés sur la qualité des matériaux (béton et aciers) au moment de la construction pourraient avoir des conséquences graves en cas de situation accidentelle.

[Plus d'information sur le site Stop EPR](#)

Forêts tropicales : Les Amis de la Terre interpellent la grande distribution au sujet de l'huile de palme



La forêt indonésienne est en voie de destruction accélérée, ce qui constitue une catastrophe en matière de biodiversité (ainsi les orang outan sont au bord de l'extinction), de régulation du climat et de diversité culturelle. Les causes principales de cette déforestation sont l'exploitation du bois pour l'ameublement et le papier et l'extension rapide des plantations de palmier à huile. L'huile de palme sert d'agrocarburant. Elle est aussi un composant omniprésent dans l'industrie agroalimentaire et cosmétiques.

Les Amis de la terre ont réalisé une enquête dans trois grands supermarchés, montrant qu'on trouve de l'huile de palme dans de nombreux viennoiseries, biscuits, pâtes à tartiner, soupes, plats cuisinés, etc. sans compter les cosmétiques et détergents.

"Les Amis de la Terre interpellent donc les distributeurs de produits alimentaires et demandent :

- ▶ une information précise pour chaque produit plutôt que la simple mention "huile végétale" ;
- ▶ la mise en place d'une traçabilité pour assurer au consommateur que les produits contenant de l'huile de palme n'ont pas contribué à la déforestation ;
- ▶ un engagement dans la mise en place de filières de production soutenable d'huile de palme et non pas un simple verdissement de façade en rejoignant la Table Ronde sur le Palmier à Huile Durable".

Une lettre peut être adressée par les consommateurs à leurs magasins.

[Plus d'information et télécharger les outils de campagne](#)

Forêts : Greenpeace pour la préservation des forêts du bassin du Congo



Dans le bassin du Congo se trouve la deuxième forêt tropicale de la planète. Il s'agit d'un espace unique pour l'équilibre du climat, la biodiversité et pour les dizaines de millions d'habitants qui vivent de ses ressources.

Cet espace est aujourd'hui plus que jamais menacé par l'exploitation industrielle du bois.

La Banque mondiale initie et finance depuis 2002 en République Démocratique du Congo une réforme du secteur forestier. Malheureusement, l'objectif affiché par cette institution, réduire la pauvreté, aboutit en réalité à un pillage en règle des ressources. Les exploitants agissent hors de tout contrôle.

Greenpeace propose d'agir en demandant au principal représentant français de la Banque mondiale, M. Pierre Duquesne, d'agir en faveur de la protection des forêts et non de leur destruction !

[plus d'information sur le site "Forêts" de Greenpeace](#)

Nous signaler une campagne : [contact adequations.org](http://contact.adequations.org)

Post-scriptum :

Sites répercutant des campagnes citoyennes :

- ▶ [réseau solidarité](#)
- ▶ [cyberacteurs : http://www.cyberacteurs.org/actions/index.php](http://www.cyberacteurs.org/actions/index.php)